

Le président

Communiqué de presse. 17 mars 2014.

Le Gouvernement doit entendre les personnes dites handicapées !

L'ANPIHM se félicite de ce qu'examinant les propositions gouvernementales en matière de cadre bâti et des transports, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées vient de voter à une écrasante majorité de ses membres, une motion demandant expressément au Gouvernement, d'une part l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur dans le cadre bâti d'habitation à R+ 3, et d'autre part pour accélérer la mise en accessibilité de la Cité, le renforcement du contenu des Agendas d'Accessibilité Programmée et la réduction de leurs délais d'exécution.

À l'évidence, face à la campagne médiatique mensongère des lobbys de l'immobilier trouvant des relais jusque dans l'appareil d'État et au sein du Gouvernement, la capacité de l'ANPIHM et de quelques Associations amies d'énoncer tous les arguments prouvant que les demandes du Mouvement associatif, loin d'être spécifiques et égoïstes, incarnaient totalement l'intérêt général de la population, a permis un tel refus de la part du CNCPH.

Dans le même temps, l'immense émotion qui a étreint les personnes dites handicapées, ou tout simplement concernées par ces questions sur l'ensemble de l'Hexagone, s'est transformée ces derniers jours en une intense mobilisation qui, à l'évidence, ne s'arrêtera pas tant qu'elle n'aura pas obtenu satisfaction sur les points évoqués.

C'est fort de cette mobilisation et de la motion du CNCPH que l'ANPIHM demande au Président de la République et au Premier Ministre d'entendre les exigences légitimes des personnes dites handicapées, et qui ne le sont bien souvent qu'en raison des obstacles qu'elles rencontrent au quotidien.

Or, en l'état, le Projet de loi gouvernemental n'accélérera ni la mise à disposition de logements accessibles, ni la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports.

De ce point de vue, l'ANPIHM désapprouve le choix du Gouvernement de recourir aux Ordonnances, via un Projet de loi d'habilitation qu'il entend présenter au Parlement début avril plutôt que d'ouvrir un large débat devant ce même Parlement, sur une question relevant de l'intérêt général de toute la population. Et ce alors même qu'il entend présenter parallèlement au Parlement un projet de loi disant porter sur « L'adaptation de la société au vieillissement » !

C'est pourquoi, l'ANPIHM appelle dès aujourd'hui toutes les associations et organisations membres du CNCPH et, par-delà les frontières associatives, toutes les personnes dites handicapées et toutes les personnes partageant le désir d'une société accessible à tous, à interpeller députés et sénateurs afin qu'ils défendent les intérêts des personnes dites handicapées et des personnes âgées exposées au risque de rupture d'autonomie, en exigeant l'accroissement de l'offre de logements accessibles via l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur à R+3, et pour accélérer la mise en accessibilité de la Cité, le renforcement du contenu des Agendas d'Accessibilité Programmée et la réduction de leurs délais d'exécution.